COMMUNICATION COMMERCIALE

Expertise finance solidaire d'Ecofi

ecofi Actifs pour le futur

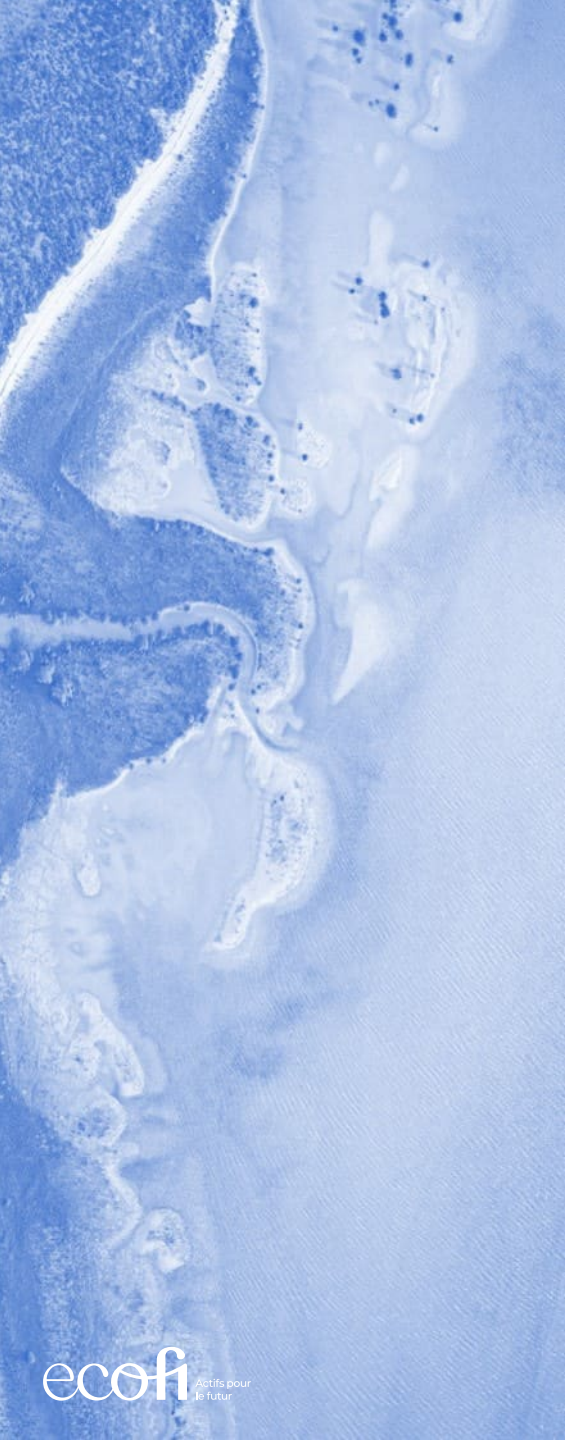

1

Ecofi, Société de gestion engagée

Depuis
1972

68
Collaborateurs

9,9 Mds€
Encours au 31 oct. 2026

Ecofi, Société de gestion du groupe Crédit Coopératif



FILIALE DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

- Détenue par le **Groupe Crédit Coopératif**, banque de l'économie sociale et solidaire et **Natixis Investment Managers**, actionnaire minoritaire, filiales du groupe BPCE
- Leader en matière de finance solidaire



50 ANS D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE FINANCE DURABLE

- **Gestion de conviction**
- **Analyse** financière et extra-financière (ESG) **intégrée**
- **Gamme 100% ISR***
- **1ère** société de gestion **Entreprise à mission**



UNE OFFRE DE GESTION COMPLÈTE

- **Des solutions sur toutes les classes d'actifs** (actions, multi-actifs, obligations et monétaire)
- **85 fonds et mandats** institutionnels
- 200 mandats de **gestion privée**
- **Une gamme d'épargne salariale ouverte et dédiée**

*100% ISR selon la méthodologie d'Ecofi (hors fonds indexés). Parmi ces fonds, 10 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.

ecofi Actifs pour le futur

Une expertise dans toutes les classes d'actifs

RÉCOMPENSES

Palmarès des Fournisseurs 2026
2ème meilleure Société de gestion ISR

European Funds Trophy 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2016
Meilleure société de gestion française, catégorie «26-40 fonds notés»

Option Finance-Funds 2025, 2024, 2023
Parmi les 50 sociétés de gestion qui comptent

Option Finance 2024
Prix IMPACT

RIBI Avant-gardiste 2025, 2024, 2023
4° meilleure société de gestion française
3° au monde

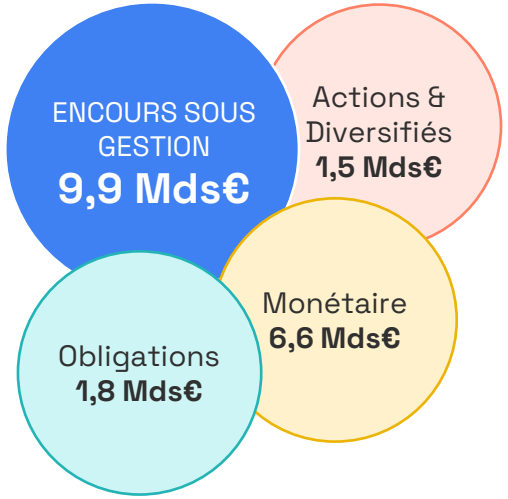

Monétaire
- Monétaire
- Cash equivalent

Multi—actifs
- Fonds patrimoniaux
- Fonds d'allocation

Obligataire
- Crédit
- Souverains
- Convertibles
- Fonds à échéance
- Fonds à capital garanti

Actions
- Multithématiques
- Alignement 1,5°C
- Cash-flow
- Minimum Variance
- S&M caps

GAMME 100%ISR*

DES SOLUTIONS COMPLÈTES
- Gestion collective
- Fonds solidaire / Fonds de partage
- Fonds dédiés/ Mandats

RÉPARTITION PAR CANAL

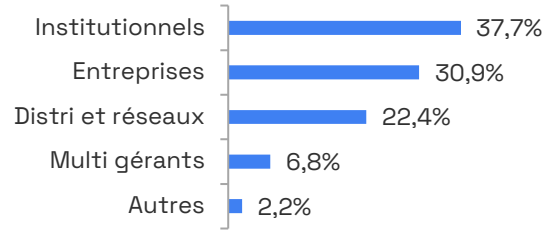

*100% ISR selon la méthodologie d'Ecofi (hors fonds indexés). Parmi ces fonds, 10 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

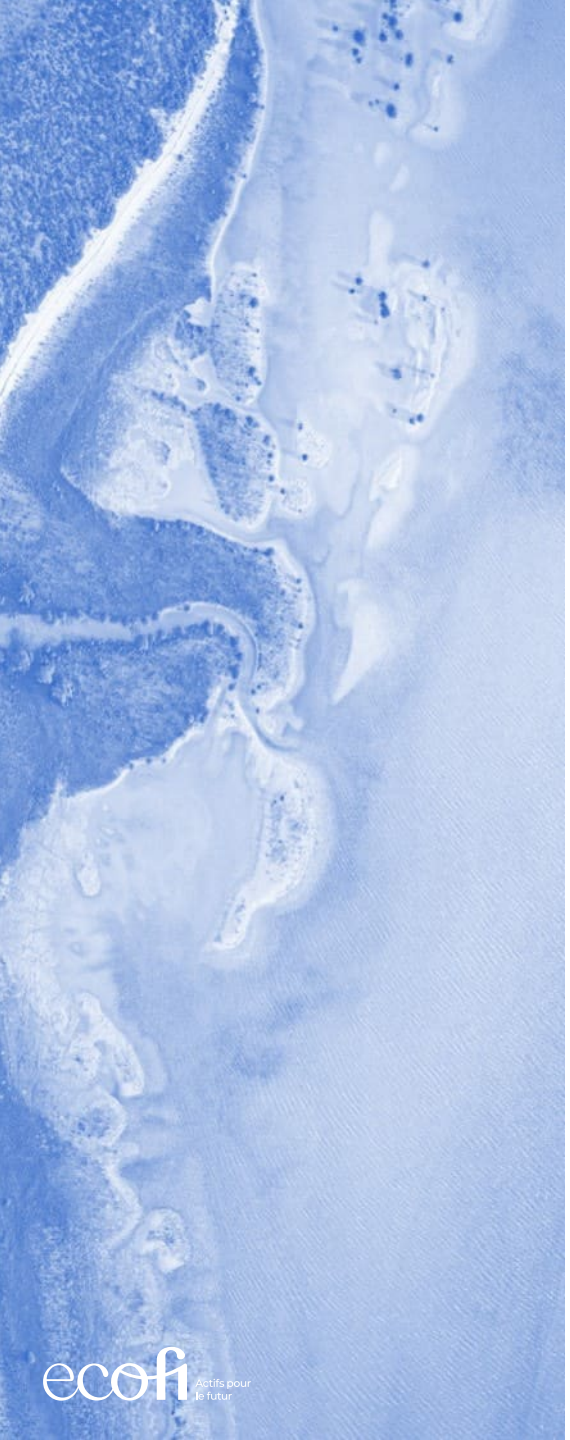

2

Thématiques financement soldidaire

Les fonds solidaires et l'agrément ESUS

FOCUS

La catégorie des fonds solidaires a été introduite par la Loi Fabius du 19 février 2001 sur l'Epargne salariale pour **contribuer au financement des acteurs de l'économie solidaire**, entreprises non cotées à forte utilité sociale ou environnementale.

Ils ont pour caractéristique de détenir de **5% à 10% de titres d'entreprises agréées « solidaires » dans les portefeuilles.** Ce seuil peut être ramené à 15% pour les FCPE.

Une entreprise solidaire est une entité qui a obtenu l'agrément d'« **entreprise solidaire d'utilité sociale** » auprès de sa préfecture car elle respecte les conditions suivantes :

L'entreprise doit avoir pour objectif principal la **recherche d'une utilité sociale** (apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique, sociale ou personnelle, par exemple)

L'objectif d'utilité sociale et la politique de rémunération de l'entreprise doivent figurer dans les **statuts**

Le **résultat de l'entreprise** doit être impacté de manière significative par l'objectif d'utilité sociale

Les sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux rémunérés ne doivent **pas excéder un plafond annuel fixé** à 7 fois le SMIC et à 10 fois le SMIC pour le salarié et/ou le dirigeant le mieux rémunéré

Les titres de capital de l'entreprise ne doivent **pas être négociés sur un marché financier.** Sont assimilés à ces entreprises les organismes dont l'actif est composé pour au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires.

Une expertise éprouvée en gestion solidaire

960 M€

Montant investi dans les OPC solidaires et de partage d'Ecofi

91 M€ de financement solidaire



EXPÉRIENCE

Création du premier fonds solidaire dès 2002, suite à la loi Fabius sur l'épargne salariale.



PROXIMITÉ

Les liens du Groupe Crédit Coopératif avec les entreprises solidaires facilitent l'analyse et le suivi qui restent au cœur de la société de gestion.



DIVERSIFICATION DU RISQUE

Des investissements directs dans 85 entreprises solidaires privilégiant les titres représentatifs de dette.



TRANSPARENCE

Les souscripteurs sont informés précisément des entreprises solidaires financées et de leur activité.



LIQUIDITÉ

La liquidité des investissements solidaires est assurée par le Crédit Coopératif dans le cadre d'une convention de liquidité.

Source : Ecofi. Données au 31.10.2026

4 façons d'agir à travers l'économie solidaire



- **Financement de l'Insertion par l'Activité Economique :** permettre le développement des entreprises d'insertion, entreprises adaptées, ateliers et chantiers d'insertion
- **Création d'entreprises :** permettre la création d'entreprises par des demandeurs d'emploi via l'accès à du conseil et à des micro-crédits

36%



- **Logement très social :** faciliter l'acquisition et la réhabilitation de logements pour des personnes à faibles revenus
- **Handicap & Personnes vulnérables :** promouvoir une meilleure insertion économique et sociale des personnes handicapées, séniors…
- **Tourisme social**

37%



- **Micro-finance :** favoriser les initiatives économiques portées par les populations locales dans les pays du Sud via le micro-crédit
- **Humanitaire & Développement :** soutien économique, médical, ou social aux pays du Sud
- **Commerce équitable :** permettre aux petits producteurs des pays du Sud d'accéder aux marchés des pays du Nord dans de meilleures conditions

13%



- **Eco-construction , Transition énergétique :** construire des logements (notamment très sociaux) à forte efficacité énergétique
- **Protection de l'environnement :** conserver et valoriser des espaces naturels remarquables par une approche concertée entre tous les acteurs concernés
- **Décarbonation, économie circulaire**

14%

Source : Ecofi. Données au 31.10.2026

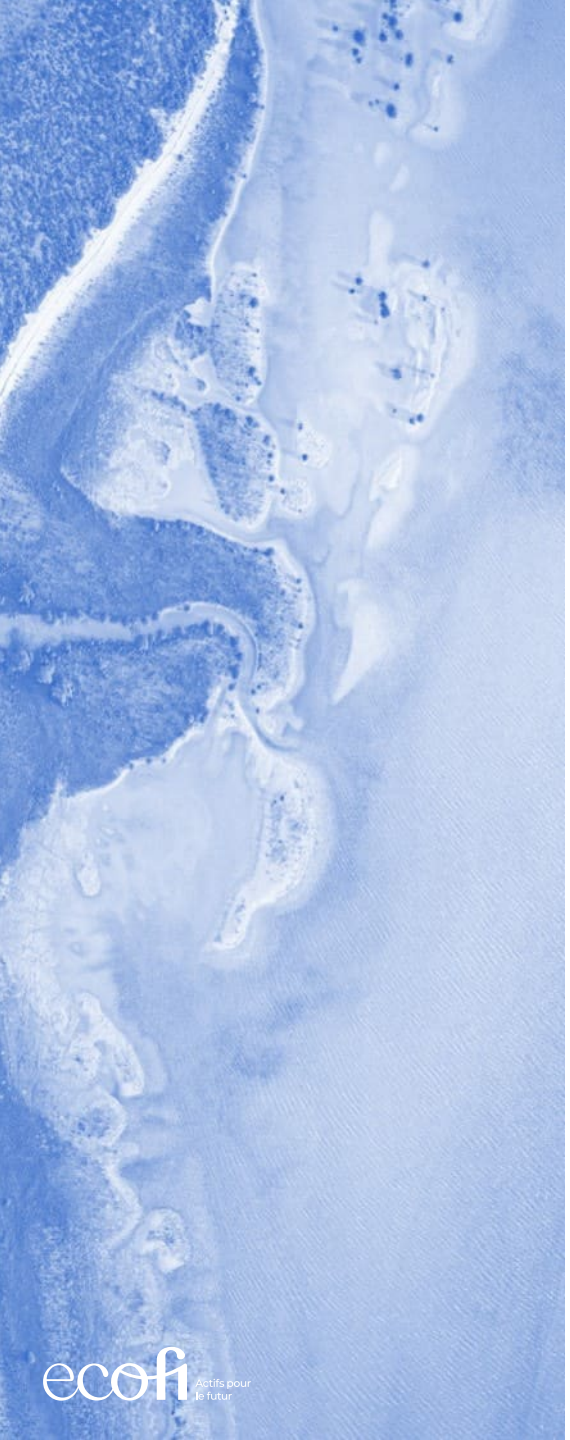

3

Financement solidaire par les fonds Ecofi

Financement solidaire
Quels outils ?

Fonds propres

Actions ou parts sociales

feve

habitat & humanisme

Quasi-fonds propres

Titres participatifs, titres associatifs, obligations

ETHIQUABLE

3 COLONNES Economie Solidaire

Billets à ordre

Voir slide suivante

vitamine T

TOM & Josette

- Prise de participation **toujours minoritaire** (< 25 %)
- **Recherche systématique** de co-investisseurs (Esfin Gestion, France Active, CDC/BDT …)

- **Pas de limite de participation** dans la levée (jusqu'à 100 %)
- Co investissement possible avec le réseau Crédit Coopératif

Se référer au Rapport Impact 2025 pour plus d'informations.

Exemples de structures solidaires financées

Agir pour entreprendre autrement

adie
vitamine T
wimoov
FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés INVESTISSEMENT
»INCO
SAPRENA Créons ensemble notre richesse

Agir pour la planète

fève
Conservatoires d'espaces naturels
La belle EMPREINTE
protectus
enercoop L'énergie militante
CABARET VERT

Agir pour une société plus juste

CROIX-ROUGE FRANÇAISE
habitat & humanisme
TOM & Josette
GROUPE SOS
UCPA
Union pour l'Enfance Association reconnue d'utilité publique depuis 1891
solikoo investissements
les GLÉNANS

Agir pour la solidarité internationale

ETHIQUABLE
solidarités international
SIDI SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT
PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE
Bibliothèques Sans Frontières Libraries Without Borders
ACTED

Financement solidaire via des billets à ordre (BAO) Quels critères ?

Critères de sélection pour le financement solidaire via des billets à ordre (BAO) :

Pas de critère précis compte tenu de la diversité des entreprises concernées :

S'adresse à une structure solidaire ayant un besoin de financement pour du développement ou de l'investissement (*CAPEX*) ou pour renforcer le fonds de roulement (*BFR*).

Un impact social et/ou environnemental inhérent à l'activité de la structure (au sens de la loi ESS de 2014)
→ Agrément **ESUS**

Structure cliente du Crédit Coopératif de préférence

L'entreprise solidaire doit présenter une gestion opérationnelle et financière saine :

Une structure financière saine *(niveau d'endettement mesuré, fonds propres positifs)*, **une exploitation globalement équilibrée qui dégage des flux positifs** permettant de rembourser les BAO.

Au moins 3 exercices comptables clôturés (demandes des rapports du commissaire aux comptes pour analyse).

Compte de résultat prévisionnel & plan de trésorerie nécessaires pour étudier une demande de financement

Financement solidaire
Vos contacts

Equipe d'analyse solidaire



Guillaume MARTIN DE VAUXMORET
guillaume.de-vauxmoret@ecofi.fr



Gabriel SAUMIER
gabriel.saumier@ecofi.fr

En savoir plus sur le Label Finansol

Distinguer les placements d'épargne solidaire des autres produits d'épargne

- Une référence unique et légitime qui atteste du **caractère solidaire** d'un produit financier
- Gage d'un financement d'activités génératrices **d'utilité sociale et/ou environnementale** (entreprises non cotées en Bourse)

Un processus de labellisation et de contrôle rigoureux

Critères de solidarité : financement des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale ou versement de >25% des intérêts ou de la performance sous forme de don à des associations

Critères de transparence et d'information : mise à disposition des informations sur le placement, reporting Finansol, etc.

Critères d'action commerciale : objectifs commerciaux de développement et actions de promotion du produit

Autres critères : niveau des frais de gestion, méthode de sélection des associations bénéficiaires de l'épargne de partage, etc.

Le Label Finansol est attribué par le Comité du Label Finansol, organe indépendant

Avertissements

Document publicitaire non contractuel destiné a une clientèle professionnelle.
Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ecofi.
Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC, les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements, 12 Boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr.
Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnés. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF sous le n°GP97004.
Ce document est la propriété intellectuelle d'Ecofi Investissements. Il est destiné à une clientèle professionnelle.

ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP97004
12 Boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 44 88 39 00 – Télécopie : 01 44 88 39 39 - E-mail : contact@ecofi.fr

ecofi Actifs pour l'futur